

Comment être bien assuré quand on est étudiant ?

En raison de leur pouvoir d'achat limité, les étudiants cherchent à économiser. Pour la rentrée des classes, MeilleureAssurance.com livre quelques conseils pour être bien assuré... sans se ruiner.



La santé

La **sécurité sociale étudiante est obligatoire** pour toute personne faisant des études et ayant entre 16 et 28 ans. Les étudiants choisissent donc, dès leur inscription à l'université, leur Sécurité sociale étudiante pour l'année à venir.

L'affiliation à cette dernière implique une **cotisation de 217€**, dont les étudiants boursiers sont dispensés. Les tarifs et remboursements, fixés par l'Etat, **sont les mêmes pour tous les organismes** de sécurité sociale étudiante.

Le chèque santé Les moins de 25 ans à la charge de leurs parents peuvent demander le « chèque santé », une aide au paiement de la mutuelle de **100€**.

La CMU-C Tout étudiant peut être éligible à la **CMU-C** (CMU complémentaire), permettant de prendre en charge les dépenses de santé à hauteur de 100% des tarifs de la Sécu.

Souscrire parallèlement à une **complémentaire santé** permet de **compléter les remboursements** de la sécurité sociale étudiante, par exemple en cas de besoins spécifiques non inclus dans les mutuelles étudiantes.

La majorité des étudiants sont rattachés au contrat de mutuelle de leurs parents, mais il peut être plus judicieux pour eux, selon le contrat en question, de souscrire à une mutuelle de manière individuelle et d'**ajuster les garanties** au plus près des besoins.

L'auto

Si l'étudiant possède son permis depuis moins de 3 ans, il est considéré comme un « **jeune conducteur** » par les compagnies d'assurance. De même si l'étudiant n'a jamais été assuré auparavant. Les **trois premières années d'assurance** sont celles où la **cotisation annuelle sera la plus élevée, en raison** du risque accru que représente un conducteur novice pour l'assureur.

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière relevait en 2015 que les **15-29 ans** étaient impliqués dans 22% des accidents mortels, soit **1 décès sur 5**. Devant de telles statistiques, les assureurs appliquent une « **surprime** » **aux jeunes conducteurs**, le tarif devenant par conséquent supérieur à la prime de référence, respectivement de 100%, 50%, et 25% les 3 premières années.

La surprime jeune conducteur En l'absence de sinistre responsable, la surprime appliquée aux jeunes conducteurs diminue chaque année **de moitié** et disparaît au bout de 3 ans.

Comment économiser sur son assurance auto quand on est jeune conducteur ?

- ✓ Les assureurs accordent une plus grande confiance et peuvent **réduire la prime de 30%** si l'étudiant a appris à conduire de manière anticipée en **conduite accompagnée**, le risque d'accident étant 4 à 5 fois inférieur à un apprentissage classique.
- ✓ Le **choix du véhicule** a un impact direct sur le montant de la cotisation, notamment le **type de voiture et sa puissance**. Opter pour une citadine d'occasion de faible puissance, à essence, garantit un **coût moindre de réparations en cas de sinistre**.
- ✓ Si le véhicule n'a pas une grande valeur, **une assurance « au tiers »** (et non « en tous risques ») réduit la prime de façon drastique.
- ✓ Certains assureurs proposent des **contrats spécifiques**, moins chers, aux conducteurs novices. Ils peuvent inclure un accompagnement ou des stages de perfectionnement.
- ✓ **L'assurance au kilomètre (Pay As You Drive)** peut correspondre à l'étudiant qui roule peu à l'année : seuls **les kilomètres parcourus sont pris en compte**. Mais attention à la surfacturation si le dépassement est important.
- ✓ **L'assurance au comportement (Pay How You Drive)** au conducteur qui adopte une bonne conduite de payer moins cher. La conduite est analysée par un boîtier connecté au véhicule.



*Les compagnies à forte notoriété **ne proposent pas forcément les tarifs les plus attractifs**. Certains acteurs peu connus, les assureurs directs (web et téléphone) par exemple, se révèlent aussi efficaces que compétitifs.* **Christophe Triquet, Président de MeilleureAssurance.com**



L'habitation

Il est possible pour **un étudiant de se loger sans avoir à se soucier des garants ou de la caution**. L'Etat a en effet prévu la **garantie « LOCA-PASS »**. L'organisme **se porte garant et avance la caution pour l'étudiant**. La caution est remboursable en petites mensualités, **sans intérêts**.

Une fois l'étudiant logé, il existe diverses façons de **réduire sa prime d'assurance habitation** :

- ✓ **Déclarer tout équipement de sécurité** (détecteurs de fumée, alarmes, porte 2/3/5 points) ;
- ✓ Adapter **les garanties** selon ses besoins (montant de la franchise, des objets à assurer...);
- ✓ Souscrire **plusieurs contrats d'assurances (auto, santé, etc.) au sein de la même compagnie d'assurance**, ce qui permet de négocier des tarifs plus intéressants.



*Avec la loi Hamon, tout assuré auto ou habitation engagé depuis plus de 12 mois peut résilier à **tout moment de l'année**. L'occasion de souvent remettre ses contrats en concurrence d'autant qu'en assurance, la **fidélité paie rarement**.* **Christophe Triquet, Président de MeilleureAssurance.com**

A propos de **meilleureassurance.com**

Meilleureassurance.com est le comparateur d'assurance de meilleurtaux.com. Au-delà des prix, il accompagne le consommateur, l'aide à comprendre ses besoins et à trouver une assurance qui correspond à ses attentes. Son moteur de comparaison détaillé et intuitif se complète de conseils et d'études permettant de faire un choix selon son budget, son besoin de protection et d'accompagnement. Avec plus de 90 assureurs référencés, meilleureassurance.com dispose d'un large panel d'assurances et le plus large du marché sur la santé : il compare tous les types de produits d'assurances. Plus de 3 millions d'internautes lui ont déjà fait confiance.